



Que faire de cet imprimé ?

Le remettre dûment complété et signé au plus tard le

31 décembre 2022

A la Mairie d'Hénouville
194, route de la Mairie – 76840
HENOUVILLE

Pièces à joindre impérativement :

- Un certificat de scolarité 2022/2023
- Un RIB
- Une attestation de paiement du titre de transport

COLLEGIEN - LYCEEN

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

L'ELEVE

NOM..... Prénom :.....

Né(e) le.....

Adresse :.....

.....

ETABLISSEMENT FREQUENTE (rentrée 2022/2023)

NOM.....

Adresse :.....

.....

Classe fréquentée.....

REPRESENTANT LEGAL

NOM.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Tél domicile :.....

Tél portable.....

E-mail :

Le demandeur soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements déclarés et confirme l'utilisation par l'élève du transport scolaire pour se rendre en cours.

Fait à

Le

Signature du représentant légal